

# RÉAMÉNAGEMENT DU BOURG DE SURTAINVILLE : L'EXPERTISE DU COTENTIN AU SOUTIEN DES COMMUNES

Mercredi 8 juin, David MARGUERITTE, Président de l'Agglomération du Cotentin, accompagné de Benoît FIDELIN, Conseiller Départemental du canton des Pieux, représentant Jean MORIN, Président du Conseil Départemental et de Odile THOMINET, Maire de Surtainville ont présenté les travaux de rénovation du bourg de Surtainville en présence du cabinet en charge de la Maîtrise d'Oeuvre du chantier.

## Le contexte

Bordée par la mer, la commune de Surtainville fait partie des espaces préservés de la Côte ouest du littoral du Cotentin. Doux mélange de bocage et de cultures maraichères délimités par un magnifique espace dunaire, cette commune de 1 200 habitants connaît d'importants flux de circulation,

notamment en période touristique mais également en raison de sa proximité avec le bassin d'emploi des Pieux.

Afin de permettre une circulation apaisée pour les véhicules tout en favorisant les déplacements doux, la commune a souhaité réaménager son bourg. Au-delà de la sécurisation des déplacements, ces travaux avaient pour objectifs de favoriser l'accès aux commerces avec un stationnement facilité mais aussi d'embellir la commune avec des aménagements paysagers.

## Des travaux de sécurisation et d'embellissement pour renforcer l'attractivité de Surtainville

En 2017, le Pôle de Proximité des Pieux a mandaté un cabinet pour mener une étude d'aménagement du bourg. Pour répondre aux enjeux de sécurisation de la circulation, l'étude a montré la nécessité de prendre également en charge la réfection des routes de Hauteville, des Laguettes et de la Mare du Parc. La rénovation des réseaux d'eaux et l'installation de conteneurs enterrés sont venues compléter le projet.

Ces travaux dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet SA2E ont

débuté le 9 mai. La fin du chantier est prévue pour le mois de novembre.

*« Si cet aménagement a pour objectif de renforcer l'attractivité de Surtainville, il nous offre aussi l'opportunité de faire des économies d'échelle en réalisant des travaux, notamment sur les réseaux d'eaux, pour améliorer le service public pour les habitants », souligne David MARGUERITE, Président de l'Agglomération du Cotentin. Pour de tels projets, le rôle du Cotentin est d'être un facilitateur auprès des communes. Pour simplifier le suivi administratif et technique du projet, l'Agglomération en assure la Maîtrise d'Ouvrage. Elle est ainsi l'unique interlocuteur auprès des entreprises pour ce projet qui a nécessité la mise en place d'une convention avec la commune et le Conseil Départemental qui est en charge de la réfection des enrobés».*

*« Le Département, en charge de l'aménagement et de l'entretien des 7 780 km de routes départementales manchoises, accompagne au quotidien les communes dans leurs projets de travaux de voirie. Ici, la collectivité a apporté une aide financière à hauteur de 52 500€ à la commune de Surtainville pour la réfection des enrobés. Cet aménagement permet d'améliorer à la fois la sécurité des piétons, faciliter l'accès aux commerces mais également de fluidifier la circulation », précise Jean MORIN, Président du Conseil Départemental.*

### **Un soutien aux projets de proximité**

Dans le cadre de ce chantier, la commune a pu bénéficier d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) d'un montant de 100 000€. Elle avait également sollicité

l'Agglomération pour un soutien financier. Celui-ci lui a été octroyé, à hauteur de 150 000€ par le biais des Fonds de Concours. Surtainville a également

En effet, l'attractivité du Cotentin est indissociable du développement des communes. Pour garantir cet équilibre territorial, l'Agglomération a reversé 5,8 Millions d'euros à ses communes membres en 2021 au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Ce versement est complété par les Fonds de concours, un soutien de l'Agglomération aux investissements des communes dans leurs projets d'aménagements.

Depuis 2017, l'Agglomération consacrait initialement chaque année une enveloppe de 2,5M€ à ces Fonds de concours. Afin de renforcer son soutien, cette aide a été rehaussée à hauteur de 3 M € en 2021 et 2022. Elle contribue à encourager le développement des projets de la proximité mais également à soutenir les carnets de commande des entreprises locales. Le taux d'intervention de l'Agglomération est plafonné à 40 % maximum sur le reste à charge communal.

Ainsi en 2021, 78 projets communaux ont pu bénéficier de cet appui financier du Cotentin. La première programmation de 2022, votée lors du conseil du 5 avril prévoit déjà le soutien de 29 dossiers pour un montant de plus de 1,1 million d'euros.

Pour rappel, les projets éligibles s'inscrivent dans l'un des trois axes suivants :

- Les projets qui participent à l'atteinte des objectifs du Projet de Territoire de l'Agglomération ;
- Les projets qui contribuent à l'exercice de compétences rétrocédées aux communes ;

- Les projets d'aménagement.

*« Ce soutien rappelle la solidarité du Cotentin envers ses communes. Les Fonds de concours nous permettent d'accompagner les communes sur des projets pour lesquels l'Agglomération n'a pas forcément de compétences. Ce dispositif nous permet ainsi de veiller à l'aménagement et à un développement équilibré du territoire », conclut David MARGUERITTE.*

## **BUDGET**

**Coût global** : 752 334,16 € HT

- **Département** : 52 500 € HT ;
- **Agglomération du Cotentin** : 188 721,80 € HT ;
- **Commune** : 563 612,36 € HT

## **Subventions**

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 100 000€ HT,
- Fond de concours : 150 000€